

FALAISE MONTS D'ERAINES		Mairie de Falaise CGAF	LFAS
Usage restreint / VAC			
48°55'37"N 000°08'41"W - 513 ft (19 hPa)			
RWY	06/24	800 x 100 /	Non revêtue
AVT	Carburant : 100 LL - (CIV-MIL). HX : paiement comptant.		
COM	A/A	123.180 Mhz	
RFFS	Niveau 1.		
☎ @	AD : contact@aerodromedefalaise.fr Aeroclassic Falaise : 02 31 90 96 87 Aero-Club de falaise : 02 31 90 06 54 Caen Falaise Planeur : 06 79 03 06 51		

#### Conditions d'utilisation de l'AD :

AD réservé aux ACFT basés et à ceux basés sur les AD voisins (Alençon - Argentan - Avranches - Bagnoles - Bernay - Caen - Cherbourg - Deauville - Dreux - Flers - Granville- L'aigle - Le Havre Octeville - Le Havre St Romain - Lessay - Mortagne - St Andre). Activité ULM réservée aux ULM basés et/ou autorisés par l'exploitant.

#### Dangers à la navigation aérienne :

Attention : de mai à juin : fauchage de RWY possible par un tracteur avec gyrophare.

#### Activités diverses :

AEM (N° 8399) : 1000 ft ASFC / 1600 ft AMSL . 0800-2200 de jour uniquement (ETE : - 1 HR). Selon protocole.

Activité voltige (N° 6293) sur AD : axe de piste 06/24, LUN-VEN SR-SS, 2500 ft AMSL - FL 055, annoncée sur FREQ A/A. Réservé aux usagers autorisés par CAA.

De mars à octobre : activité véliplane intense de la fin de matinée au SS.

AEM (N° 8463) : SFC - 165 ft ASFC. SR-SS. Vols de pente radiocommandés.

FAYENCE		ACB AAPCA	LFMF
Ouvert à la CAP / VAC		☎ 04 94 76 00 68	
43°36'29"N 006°42'06"E - 738 ft (27 hPa)			
RWY	10L/28R (1) 10R/28L (1) 32	785 x 160 / 830 x 60 / 650 x 80 /	Non revêtue Non revêtue Non revêtue
COM	A/A	119.055 Mhz	
RFFS	Niveau 1.		
☎	Association Aéronautique Provence Côte d'Azur (AAPCA) - FAX : 04 94 84 14 81.		

#### Conditions d'utilisation de l'AD : AD réservé aux ACFT munis de radio.

(1) Distances déclarées utilisables : TODA réduites en raison du gabarit des voies de circulation routières et/ou de la végétation jouxtant les extrémités de bandes de pistes. TODA : réduite qui impose un décollage avant seuil décalé opposé.

#### Dangers à la navigation aérienne :

AD à utiliser avec précautions hors pistes pour le roulage. LDG difficiles par vents forts de NW (mistral). Fortes turbulences causées par cisaillements de vent et rotor sur AD. Activité importante de VAV SR-SS.

#### Activités diverses :

Activité AEM (N° 9705) : 500 ft ASFC. SR-SS.

Activité de voltige (N° 6954) sur AD : 2700 ft AMSL / FL 055 - HJ - Réservé aux planeurs.

Treuilage de planeurs (N° 984) sur RWY10L/28R ou 14/32 limité à 2250 ft AMSL, SR-SS, annoncé sur FREQ A/A et par feu tournant installé sur le treuil.

Pendant l'activité treuil :

- sur la RWY 10L/28R : RWY32 interdite et RWY planeurs 10L/28R interdite à toute autre activité.

- sur la RWY 14/32 : RWY10/28 interdites et RWY 32 interdite à toute autre activité.

- verticale aérodrome 2000 ft AAL pour tout ACFT avant intégration dans le tour de piste

- activité voltige sur aérodrome suspendue.

Paramoteurs :

Préalablement à toute activité sur l'aérodrome de Fayence, tout usager paramoteur devra signer la Charte des bonnes pratiques des pilotes paramoteurs auprès de l'association des paramoteurs de Fayence à l'adresse suivante : club.paramoteur.fayence@gmail.com

L'activité est effectuée uniquement en configuration face à l'Est (QFU 10 en service).

Existence de deux zones hors servitudes spécifiquement créées dans l'emprise d'aérodrome pour l'activité paramoteurs. La zone 1 est une zone de chauffe moteur et de prévol des ailes. La zone 2 est une zone d'installation du matériel avant décollage. Le circuit de piste paramoteurs se trouve au Sud de la piste 10R/28L à 500 ft AAL.

Vols radiocommandés: contact préalable auprès de l'exploitant. Activité interdite si RWY 32 en service.

<b>FEURS CHAMBEON</b>		ACB Air Club du Forez		<b>FLFLZ</b>
Ouvert à la CAP / VAC		☎ 04 77 27 81 25		
<b>45°42'24"N 004°11'49"E - 1095 ft (39 hPa)</b>				
<b>RWY</b>	15/33	940 x 60	/	Non revêtue
<b>COM</b>	A/A	123.500 Mhz		
<b>RFFS</b>	Niveau 1.			

**Conditions d'utilisation de l'AD :**

AD réservé aux ACFT munis de radio.

**Activités diverses :**

Activité voltige N° 6833 : réservée aux aéronefs basés et à ceux autorisés au préalable par l'exploitant AD, 2700 ASFC/4500 AMSL - 0800-1900 ETE : - 1 HR. Sur autorisation CLERMONT APP 120.5.  
Veille radio permanente.  
Activité AEM N° 9715 : 800 ASFC / 1900 AMSL.

<b>FIGARI SUD CORSE</b>		CCI DE CORSE		<b>LFKF</b>
Ouvert à la CAP / AIP, VAC		☎ 04 95 71 10 10		
<b>41°30'08"N 009°05'48"E - 85 ft (4 hPa)</b>				
<b>RWY</b>	05/23	2480 x 45	69 F/C/W/T	Revêtue
<b>Balitage</b>	05 et 23	PAPI 3.5 ° (6.1 %)		51 ft

**AVT** HOR : 0400-2000. Extension si départ planifié après 2000 ☎ : 06 35 24 05 88.  
Carburants : JET A1 - AVGAS 100LL : SEA, CIV, SFACT (CIV-MIL). - Lubrifiant : NIL.  
Aviation Générale : PPR obligatoire auprès de l'exploitant.  
Païement comptant, carte bancaire ou carte TOTAL  
1/ Aviation générale PPR auprès de l'exploitant par email : fsc.ppr@sudcorse.cci.fr.  
2/ AVT Aviation Générale : PPR obligatoire auprès de l'exploitant.  
3/ Pour les hélicoptères utilisant du 100LL : roulage manuel du poste de stationnement au poste 55. Prévoir équipements si nécessaire.  
4/ Pour les aéronefs non assistés, prévoir moyens de déstage et de calage.

<b>COM</b>	ATIS	118.730 Mhz	☎ 04 95 71 10 99
	AJACCIO APP	121.050 Mhz	(au-dessus de 2000 ASFC/3500 - le plus élevé des 2)
	TWR	120.300 Mhz	
	SOL	121.805 Mhz	
<b>NAV</b>	VOR/DME	FGI	116.700 MHz/CH 114 X
	ILS/DME 23	GR	110.500/329.600 MHz/CH 42 X
<b>Douanes</b>	Douanes : 0400-1600 PPR PN 48 HR ☎ : 09 70 27 89 77 - 06 07 77 90 95.		
<b>Police</b>	Police : vols Internationaux 0400-1500 PPR PN 48 HR PAF FIGARI ☎ : 04 84 52 05 15 - 07 85 84 35 57. PAF LFKJ : H24 ☎ : 04 84 52 07 50 - FAX : 04 95 20 47 04.		
<b>RFFS</b>	Niveau 7. Niveau RFFS assuré pendant les HOR d'activation CTR.		
<b>MET</b>	BASTIA PORETTA - ☎ (IFR) : 04 95 30 09 44		
<b>ATS</b>	TWR : HOR annoncés par NOTAM ☎ : 04 95 71 10 80. Chef CA ☎ : 04 95 71 10 82 Chef CA adjoint ☎ : 04 95 71 10 85		
☎ @	FAX AD : 04 95 71 10 00 PPR : fsc.ppr@sudcorse.cci.fr		

**Conditions d'utilisation de l'AD :**

AD réservé aux ACFT munis de radio. Accessibilité AD : pour l'Aviation Générale, PPR obligatoire avant le départ auprès de l'exploitant (CCI) par E-mail : fsc.ppr@sudcorse.cci.fr  
Activité ULM :

- ULM de classe 2, 3, 4 et 6 muni de radio et transpondeur mode C.
  - Activité interdite entre le 1er juin et le 30 septembre les SAM, DIM et JF.
  - En dehors de ces périodes utilisation AD uniquement après acceptation PPR par l'exploitant.
- Limitation à 20 kt de vent traversier sur piste mouillée.

**Dangers à la navigation aérienne :**

Turbulences en approche : Par vent moyen et fort (> 15 kt), plus particulièrement de secteur W/NW, de fortes à très fortes turbulences sont susceptibles d'être rencontrées aux abords de l'aérodrome.  
Turbulences en finale : Attention possibilité de cisaillement en finale RWY 23.  
HS (hot spot) : distance de roulage très courte entre les sorties de PRKG et le point d'attente "C".  
En approche en piste 05, la présence d'une toiture photovoltaïque sur un hangar agricole, à environ 900 mètres avant le seuil 05 et 70 mètres sur la droite de l'axe de piste, est susceptible d'entraîner un éblouissement peu avant le passage travers hangar.

FIGEAC LIVERNON		Comité de gestion de l'aérodrome, Mairie de Figeac ☎ 05 65 50 05 40		LFCF
Ouvert à la CAP / VAC				
44°40'21"N 001°47'17"E - 1085 ft (39 hPa)				
RWY	11/29	900 x 30	5.7 t	Revêtue
AVT	100 LL : HX. Paiement par chèque, espèces.			
COM	A/A	123.500 Mhz		
RFFS	Niveau 1.			
☎	FAX AD : 05 65 50 02 33. ACB de FIGEAC LIVERNON : 05 65 40 57 04.			

#### Conditions d'utilisation de l'AD :

AD réservé aux ACFT, ULM et PUL munis de radio. Contact radio obligatoire.

Atterrissage interdit si un ACFT est immobilisé sur une raquette.

Distances déclarées utilisables : TORA, TODA, ASDA et LDA RWY 11 réduites pour cause de marques de seuil 14 m après le seuil physique.

#### Dangers à la navigation aérienne :

Enneigement possible, se renseigner auprès du BNIA BORDEAUX.

#### Activités diverses :

Activité de voltige (N° 6630) : axe 11/29 de 2500 x 1000 m centré sur ARP de 1300 ft ASFC à 3300 ft ASFC, HJ, utilisable après accord du gestionnaire.

FLERS SAINT PAUL		CCI Ouest Normandie ☎ 02 33 64 68 00		LFOG
Ouvert à la CAP / VAC				
48°44'59"N 000°35'41"W - 663 ft (24 hPa)				
RWY	05/23	742 x 25	5.7 t	Revêtue
AVT	Carburants : 100LL – Lubrifiants : 80-100. (CIV-MIL) HX.			
COM	A/A	123.500 Mhz		
RFFS	Niveau 1.			
☎	ACB Flers Condé : 02 33 65 96 36. ACB FL' air ULM : 06 07 10 24 12.			

Conditions d'utilisation de l'AD : Roulage interdit hors RWY et TWY.

Dangers à la navigation aérienne : AEM (N° 8385) à proximité : SAM, DIM et JF : SR-SS, MER : 1000-SS (ETE - 1HR) ; SFC-1500 ft ASFC / 2400 ft AMSL.

FLORAC STE ENIMIE		Communauté de Communes du Pays du Haut Tarn et du Pays de Florac ☎ 04 66 44 03 92		LFNO
Usage restreint / VAC				
44°17'08"N 003°27'56"E - 3055 ft (110 hPa)				
RWY	03/21	650 x 100	-/-	Non revêtue
	09/27	762 x 100	-/-	Non revêtue
	14/32	750 x 100	-/-	Non revêtue
COM	A/A	120.430 Mhz		
RFFS	Niveau 1 - HOR ACB.			
☎ @	ACB Centre de vol à voile : 07 66 48 06 82 @ : club.chanet.vv@gmail.com			

#### Conditions d'utilisation de l'AD :

AD réservé aux ACFT basés et à ceux basés sur les AD voisins (Bedarieux, Langogne, Mende, Millau, Rodez, Ruoms, Saint Martin de Londres). AD réservé aux ACFT munis de radio.

Autres ACFT : utilisation possible O/R exploitant AD par TEL PN 24 HR.

Utilisation simultanée des RWY interdite.

#### Dangers à la navigation aérienne :

Aérodrome susceptible d'être recouvert par la neige en période hivernale, se renseigner avant utilisation auprès de l'ACB. Du 01/03 au 30/09 : vols intenses de planeurs sur l'AD. Passage vertical du terrain interdit en dessous de 5600 (2500).

#### Activités diverses :

Activité de treuillage planeurs (N°1000) : SFC - 4700 ft AMSL, HJ. Câble non balisé. Treuil couleur jaune et bleu avec gyrophare orange. Information des usagers sur A/A FLORAC.

FONTENAY LE COMTE		Municipalité de Fontenay-le-Comte		LFFK
Ouvert à la CAP / AIP, VAC		☎ 02 51 53 41 33		
<b>46°26'27"N 000°47'38"W - 80 ft (3 hPa)</b>				

<b>RWY</b>	08/26 08R/26L	970 x 23 960 x 80	5.7 t /	Revêtue Non revêtue
<b>AVT</b>	Carburant : 100LL. Lubrifiant : NIL. LUN-VEN : 0700-1600. En dehors de ces HOR PPR PN 48HR auprès de : AERO 85 ☎ : 06 64 59 99 80 / 09 81 71 19 32. Paiements : espèces, CB, VISA ou Mastercard. Fly West Loisirs ☎ : 02 51 51 13 54			
<b>COM</b>	A/A 119.765 Mhz			
<b>RFFS</b>	Niveau 1.			
<b>MET</b>	0400-0100 - Nantes Atlantique - ☎ (IFR) 02 40 05 29 31			
<b>@</b>	AD : c.cochard@ville-fontenaylecomte.fr Fontenay-le-Comte : 02 51 51 09 32 - @ : lffk.fontenay.aeroclub@gmail.com Planeur Club Sud-Vendée : 02 51 69 73 02. ULM 85 : 06 78 34 21 43			

#### Conditions d'utilisation de l'AD :

AD réservé aux ACFT munis de radio. Utilisation simultanée des deux pistes interdite. Inutilisable hors RWY et TWY. Piste non revêtue mixte vol moteur / vol à voile avec balisage de type planeurs.

#### Dangers à la navigation aérienne :

AEM (N° 9207) SFC / 820 ft SFC ou 900 ft AMSL - SR-SS située dans le 271°/1,5NM W de l'AD (PSN : 46 26 28 N - 000 49 46 W).

#### Activités diverses :

Voltage sur AD (N° 6352) : axe RWY, longueur 1500 m, 1700 ft AMSL / FL 055, utilisable en dehors HOR activité LFR 49 L et A. Pendant activité écoute assurée sur 132.450.

Avions : LUN-SAM sauf JF : 0900-1100, 1300-1700 (ETE-1HR). Planeurs : SR-SS.

Activité réservée (concernant le vol moteur) aux appareils autorisés par la Délégation Pays de la Loire.

FONTENAY TRESIGNY		ACB CHAUBUISSON		LFPQ
Ouvert à la CAP / VAC		☎ 01 64 25 91 45		
<b>48°42'22"N 002°54'10"E - 371 ft (14 hPa)</b>				

<b>RWY</b>	12L/30R 12R/30L	700 x 18 720 x 50	5.7 t /	Revêtue Non revêtue
<b>Balisage</b>	12	PAPI 4.0 ° (7.0 %)		12 ft
<b>AVT</b>	100 LL. HX (ACB). Carte TOTAL H24.			
<b>COM</b>	A/A 120.230 Mhz			
<b>RFFS</b>	Niveau 1.			
<b>@</b>	info-chaubuisson@wanadoo.fr			

#### Conditions d'utilisation de l'AD :

Aérodrome réservé aux ACFT munis de radio. Utilisation simultanée piste revêtue et bande gazonnée interdite. RWY et TWY non revêtus utilisables avec précaution après fortes précipitations.

Activité ULM de classe 1, 5 et PUL interdite.

#### Dangers à la navigation aérienne :

Par situation de vent soufflant entre le secteur Nord et le secteur Est, risque de turbulences fortes et cisaillements sur les deux QFU. Utilisation de la piste non revêtue : en raison de sa proximité avec la manche à vent, l'utilisation de la piste non revêtue est interdite lorsque la composante traversière du vent est supérieure à 20 kts. Présence d'une hélicsurface à usage restreint (centre d'incendie et de secours) située dans le 282° / 2 NM ARP.

FUMEL MONTAYRAL		ACB de la Vallée du Lot		LFDX
Ouvert à la CAP / VAC		☎ 05 53 40 83 42		
<b>44°27'33"N 001°00'26"E - 692 ft (25 hPa)</b>				

<b>RWY</b>	17/35	710 x 18	5.7 t	Revêtue
<b>AVT</b>	Carburant : 100 LL ; Lubrifiant : W 80 (CIV). HX - O/R ACB. Paiement comptant, chèques ou espèces			
<b>COM</b>	A/A 123.500 Mhz			
<b>RFFS</b>	Niveau 1.			
<b>@</b>	aero-fumel@orange.fr			

#### Conditions d'utilisation de l'AD :

AD réservé aux ACFT munis de radio.